

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Assemblée des délégués.

Samedi, 8 septembre 1934, à 8 h. 45.

dans la salle du Grand Conseil, Bahnhofstrasse 15, à Lucerne.

Ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 24 février 1934 à Berne ;
2. Election du président et des autres membres du Comité central ;
3. Election des deux réviseurs des comptes et de leurs remplaçants ;
4. Etat de la question des titres d'ingénieur et d'architecte ;
5. Création éventuelle d'un Tribunal d'honneur ;
6. Divers.

54^e assemblée générale.

Samedi, 8 septembre 1934, à Lucerne, dans la petite salle du « Kunst- und Konzerthaus ».

Ordre du jour.

15 h. a) Procès-verbal de la 53^e Assemblée générale du 24 septembre 1932, à Lausanne ; b) rapport du président sur l'activité de la Société ; c) 7^e Concours de la Fondation Geiser ; d) date et lieu de la prochaine Assemblée générale ; e) divers.

Dans la même salle :

- 16 h. Conférence de M. le D^r H. Gruner, ingénieur, à Bâle : « Bericht über die Tätigkeit der Welt-Kraft-Konferenz und speziell der ihr angegliederten Internationalen Kommission für grosse Talsperren ».
- 17 h. Conférence de M. le D^r L. Birchler, à Schwyz : « Kulturelles Leben in der heutigen Innerschweiz ».
- 19 h. 30 Banquet officiel à l'Hôtel Schweizerhof, avec partie récréative et soirée dansante.

Dimanche, 9 septembre.

- 10 h. 30 Départ de Lucerne par bateau spécial pour un tour du lac et montée au Bürgenstock en funiculaire.
- 12 h. 30 Déjeuner à l'Hôtel du Parc au Bürgenstock.
- 16 h. 30 Départ du Bürgenstock par funiculaire puis bateau spécial, pour Lucerne.
- 17 h. 30 env. Arrivée à Lucerne et clôture officielle de l'Assemblée.

Prix de la carte de fête 20 fr. Cette carte donne droit au banquet officiel, au déjeuner du Bürgenstock et aux excursions. Les cartes de fête seront envoyées aux membres qui auront versé le montant en question avant le 30 août au compte de chèques VII. 4351, Lucerne. Passé cette date, les cartes pourront être retirées à partir du vendredi 7 septembre à 14 h. au bureau de renseignements C. F. F., perron I, en gare de Lucerne.

Au nom du Comité central :

Le président : P. VISCHER.
Le secrétaire : P.-E. SOUTTER.

Au nom de la Section Waldstätten :

Le président : A. RÖLLI.
Le secrétaire : R. SCHULTHESS.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 6 juillet 1934, à Lucerne.

1. Admissions de nouveaux membres.

Par voie de circulation, du 19 avril au 9 mai 1934, ont été admis comme nouveaux membres : MM. Nüesch, J., ing.-électr., Chippis, section Valais ; Roth, A., Masch.-Ing., Aarau, section Argovie.

Par voie de circulation du 11 au 23 mai 1934, ont été admis comme nouveaux membres MM. : Section Argovie : Landolt, Hans, D^r, Elektrochemiker, Turgi. Section de Bâle : Braun, Amand, Masch.-Ing., Bâle. Section de Berne : Fierz, J.-R., Masch.-Ing., Berne. Section de Neuchâtel : Bellenot, Charles, ing. mécanicien, Neuchâtel. Section de Saint-Gall : Grünenfelder, Emil, Bau-Ing., Saint-Gall. Section de Thurgovie : Zöllig, Werner, architecte, Arbon. Section vaudoise : Reymond, Max, ing. mécanicien, La Tour-de-Peilz ; Chalet, Fernand, ing. mécanicien, Lausanne ; Foretay, Eugène, ing. électricien, Lausanne ; Prahin, Jean, ing. civil, Montpreveyres ; Jatton, Paul, ing. civil, Lausanne ; Schmid, René, architecte, Veytaux. Section des cantons primitifs : Helber, Götz, architecte,

Lucerne ; Klapproth, Hermann, architecte, Lucerne. Section de Zurich : Mäder, Hermann, Bau-Ing., Baden ; Manz, Otto, architecte, Pfäffikon ; Schubiger, Emil, Bau-Ing., Zurich ; Wyss, Th., D^r, Bau-Ing., Höngg ; Dietler, Fritz, Elektro-Ing., Zurich.

Dans la séance du Comité central du 6 avril ont été admis MM. : Section d'Argovie : Vogt, Kurt, Masch.-Ing., Reinach. Section de Berne : v. Bonstetten, Albert, Bau-Ing., Berne ; Notz, Hans-Albert, Masch.-Ing., Berne ; v. Salis-Soglio, A., Masch.-Ing., Berne. Section de Genève : Cuénod, Alexandre, ing. électricien, Genève. Section des Grisons : Weber, Georg, Bau-Ing., Coire. Section du Tessin : Genoni, Stefano, ing. civil, Gandria ; Wittmer-Ferri, V., architecte, Lugano ; Maggi, Antonio, ing. constr., Mendrisio ; Pedotti, Ernst, ing. forestier, Locarno. Section du Valais : Bonvin, Roger, ing. civil, Sion ; Wolff, Jean, ing. chimiste, Sion. Section vaudoise : Breguet, Alfred, ing. civil, Lausanne ; Carroz, Oscar, ing. civil, Lausanne ; Meylan, Edmond, ing. constructeur, Echallens ; Quillet, Edmond, architecte, La Tour-de-Peilz ; Zwahlen, Jean, ing. civil, Lausanne ; Rocco, Leo, architecte, Lausanne. Section de Zurich : Steiner, Albert-H., architecte, Zurich ; v. Waldkirch, Arnold, architecte, Zurich. Rodieux, Alfred, ing. chimiste, Le Day.

Démissions.

Section de Bâle : Frohnhäuser, L., Masch.-Ing., Lörrach. Section de Neuchâtel : Colomb, E., architecte, Neuchâtel. Section du Valais : Darbellay, G., ing. électricien, Paris. Section de Winterthour : Calame, E., prof., Masch.-Ing., Winterthour. Section de Zurich : Seemann, G., Bau-Ing., Zurich. Membres isolés : Nebiker, Fred., Bau-Ing., Everglades, Florida ; Kern, W., Masch.-Ing., New-York.

Décès.

Section de Bâle : Ryhiner, H.-E., architecte, Bâle. Section des Grisons : Solca, J., Bau-Ing., Coire. Section vaudoise : Mouttet, Paul, ing. civil, Lausanne. Section de Zurich : Frick, Alfred, Bau-Ing., Zurich ; Holder, Ed., Bau-Ing., Brougg ; Burckhard, E., Bau-Ing., Lugano.

2. Protection des titres. — Le Comité central prend connaissance de l'accord de principe de la F. A. S. avec la réglementation prévue et convoquera, dès que possible, les associations intéressées, afin de rédiger la requête définitive au Conseil fédéral.

3. Fédération des Associations européennes d'ingénieurs (F. E. D. A. I.). — Le Comité central décide de donner l'adhésion de la S. I. A. à la Fédération et nomme les délégués suivants : MM. A. Walther, vice-président du Comité central ; M. Brémond, membre du Comité central ; P.-E. Soutter, secrétaire central de la S. I. A.

4. VII^{me} concours de la Fondation Geiser. — Le sujet du VII^{me} concours de la Fondation Geiser est fixé comme suit : « Questions d'intérêt vital pour l'industrie suisse des machines ». Le programme du concours sera établi d'ici à la prochaine Assemblée générale par un jury constitué entre-temps.

5. Patinoire artificielle à Bâle. — Après une étude approfondie de cette affaire, il est décidé d'envoyer différentes lettres de blâme aux maisons ainsi qu'aux membres de la S. I. A. impliqués dans cette affaire et de publier une communication dans la « Schweiz. Bauzeitung ».

6. Concours de l'Hôpital cantonal, à Coire. — Le Comité central prend connaissance du résultat de l'enquête effectuée par le groupe de la Suisse orientale de la Commission des concours et décide d'envoyer une lettre au Conseil d'Etat du canton des Grisons lui donnant ses propositions concernant la correction du résultat du concours. L'affaire sera suivie par la commission des concours.

7. Révision des normes pour les constructions en bois. — La commission chargée de cette révision est composée comme suit : MM. F. Hübner, ingénieur ; Ch. Chopard, ingénieur ; H. Jenny, ingénieur, professeur ; H. Kägi, ingénieur ; D^r M. Ros, ingénieur, professeur ; E. Schaltegger, ingénieur ; A. Wickart, ingénieur.

8. Remarque de M. le président de la Confédération Pilet au Conseil des Etats concernant les ingénieurs des CFF. — Immédiatement après avoir eu connaissance de l'observation de M. Pilet, dans la séance du Conseil des Etats du 7 juin 1934, le Secrétariat s'est mis en rapport avec M. Käser, conseiller

aux Etats, ingénieur S. I. A. Le Comité central a prié le Dr Sulzer-Schmid, conseiller national, ingénieur S. I. A. de faire les démarches nécessaires pour obtenir une rectification de la part de M. Pilet. M. Pilet a précisé son opinion dans la séance du Conseil national du 18 juin et déclaré, dans une lettre à M. le Dr Sulzer-Schmid, qu'il ne voulait en aucune manière atteindre les ingénieurs, mais mettre en parallèle le technicien, en tant que spécialiste d'une activité, avec l'administrateur. Il est décidé de considérer cette question comme liquidée.

9. *Commission pour l'étude du service du travail.* — Le Comité central est intervenu auprès du Département de l'économie publique afin d'obtenir un siège pour la S. I. A. dans la commission. Cette invitation ayant été reçue entre-temps, M. le Dr Fietz, architecte, est chargé de représenter la S. I. A. dans la commission.

Zurich, le 8 août 1934.

Le Secréariat.

BIBLIOGRAPHIE

« **La conjoncture économique et financière** ». Revue mensuelle. — Paris (VII^e), 17, avenue de la Bourdonnais. Directeur : M. Jean Dessirier, ancien élève de l'Ecole polytechnique de Paris. Cahiers de 21/27 cm.

Cette publication, qu'on ne peut se procurer que par abonnement, est remarquable par le souci de précision et de rigueur qui préside à l'interprétation verbale et graphique des statistiques et par la pertinence des commentaires qu'elles inspirent à M. Dessirier. Voici, à titre d'échantillon, la table des matières du numéro de juin dernier :

France : activité industrielle comparée à divers indices économiques (avec 4 graphiques). — Conjoncture budgétaire française (1 graphique). — Commerce mondial (2 graphiques). — Prix, coût de la vie, salaires, frets (3 graphiques). — Matières premières : stocks et prix mondiaux (3 graphiques). — Marché monétaire. Banque de France (3 graphiques). — La conjoncture en quelques pays étrangers (Etats-Unis, Allemagne, Angleterre) (3 graphiques). — Chômage et production industrielle. Europe. Etats-Unis. Asie (1 graphique). — Bourses (4 graphiques).

Optique géométrique, par J.-B. Tourriol, professeur au Lycée Saint-Louis. — Un vol. in-8 (25/16 cm) de 300 pages, avec 275 figures, 35 fr., Gauthier-Villars, Paris.

C'est une tâche assez difficile que de rendre intéressant et instructif le Cours d'optique de la classe de Mathématiques spéciales, dit M. Ch. Fabry dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage. Ce cours s'adresse à des élèves rompus au maniement de l'algèbre, mais qui n'ont pas en mains les méthodes de géométrie infinitésimale, qui doivent étudier des faisceaux de rayons sans connaître d'avance les propriétés des ensembles de droites et des normales à une surface sans que la théorie des courbures leur ait été enseignée. D'autre part, la technique de la construction des instruments d'optique n'est pas et ne peut pas être dans le programme, non plus que la théorie de la diffraction ; l'œil, qui fait partie intégrante de tous les instruments de l'optique visuelle, est très mal connu des élèves.

J'ai l'impression, dit encore M. Fabry, que M. Tourriol a parfaitement réussi à vaincre ces difficultés. Son exposé, clair et précis, fait appel aussi souvent que possible aux considérations géométriques, et évite les calculs inutiles. Il n'hésite pas à consacrer tel chapitre à des questions qui « ne figurent pas au programme » ; je ne peux que l'en féliciter, car l'essentiel, pour les élèves, est de comprendre le cours et de savoir s'en servir ; si une question, comme celle des propriétés de l'œil, est indispensable pour la compréhension de ce qui suit, il faut bien qu'elle soit exposée.

« **Mémoires** » de l'Association internationale des ponts et charpentes. 2^e volume, Zurich. — 495 pages, 367 figures, 8^e, broché, fr. 34,80. — Vente en commission A. G. Gebr. Leemann & C^{ie}, Zurich.

Le premier volume de « Mémoires », paru en 1932, est suivi d'un second volume, daté 1933-34 et dont la composition a été effectuée sur les mêmes bases que celle du premier volume.

Le deuxième volume contient 29 mémoires, traitant différentes questions parmi les plus actuelles de la construction en acier et en béton armé. Les articles sont rédigés en français, anglais ou allemand ; les titres, les résumés et les textes des figures sont imprimés dans les trois langues.

Alcaloïdes et Glucosides, par Gabriel Mayer, ingénieur-chimiste. — Un volume (14×22) de 71 pages, — Broché : Fr. fr. 12.—. Librairie Polytechnique Ch. Béranger.

Il a paru utile à l'auteur d'indiquer des méthodes d'extraction éprouvées ; certaines figuraient dans le Codex de 1884 et ont été simplement complétées par des manipulations résultant de fabrications effectuées : d'autres sont le résultat de travaux de laboratoires et de recherches faites sur des plantes d'origines diverses. On constate en effet des différences de rendement énormes suivant l'habitat de la plante. Alors que certaines plantes (belladone, jusquiame) peuvent être cultivées, d'autres au contraire doivent être récoltées à l'état sauvage (digitale, aconit).

Pour chaque alcaloïde, avant la méthode d'extraction, l'auteur indique, quand il y a lieu, les conditions de récolte de la plante et la partie à employer. Il donne ensuite les caractères de l'alcaloïde et son utilisation.

Certains glucosides n'ont actuellement qu'une valeur de laboratoire, mais personne ne peut affirmer que demain ils n'auront pas un emploi dans la pharmacopée ou la pratique industrielle.

Guide pour l'exécution des dessins de machines à l'usage des dessinateurs des bureaux d'études, par A. Nachtergal, professeur à l'Ecole des Arts et Métiers d'Etterbeek. — Un volume (12×21) de 96 pages avec 112 gravures dans le texte. — Fr. fr. 18.— Librairie Polytechnique Ch. Béranger.

Ayant été chef de bureau d'études, dit l'auteur, et ayant eu en mes bureaux personnels de nombreux éléments sortant de différentes écoles, j'ai remarqué que c'était presque toujours les mêmes renseignements qu'il fallait leur donner au début. Ces principes étant acquis, la besogne du chef devient plus facile, il n'a plus à s'occuper alors que des points essentiels sur lesquels il convient d'attirer l'attention du dessinateur, ces points variant d'une étude à l'autre.

Ces notes générales écrites à destination de l'enseignement technique rendront des services aux jeunes gens qui veulent devenir dessinateurs.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Aménagement d'une nouvelle plage à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour l'étude de plans d'aménagement de la plage de Bellerive.

Peuvent participer à ce concours : a) les architectes d'origine vaudoise, quelle que soit leur résidence ; b) les architectes de nationalité suisse, régulièrement domiciliés dans le canton de Vaud.

Jury : MM. E. Gaillard, directeur des Travaux, président ; A. Laverrière, architecte à Lausanne ; G. Mercier, architecte à Lausanne ; O. Zollinger, architecte à Zurich et Sarrebrück ; E. Bernard, géomètre à Lausanne. — Suppléants : MM. Schaub architecte à Bienne et H. R. Vonder Muhl, architecte à Lausanne.

Les concurrents auront à fournir : a) un plan de l'aménagement de la plage à l'échelle du 1 : 500 ; b) le plan complet de chaque étage des constructions projetées, à l'échelle du 1 : 200 ; c) les façades, ainsi que les coupes nécessaires à la compréhension du projet, à l'échelle du 1 : 200 ; b) les plans et coupes des locaux généraux, à l'échelle du 1 : 100 ; e) un court mémoire indiquant le cube exact des constructions et une estimation du coût de ces bâtiments au mètre cube.

Terme : 15 novembre 1934.

Récompenses : Fr. 6000, en 4 primes au maximum.

Programme et plan de situation peuvent être obtenus à la Direction des Travaux, contre versement d'une somme de 10 fr., qui sera restituée à tout concurrent ayant livré en temps voulu un projet complet.

Voir page 4 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.